



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

Concours : CAPET interne et CAER-CAPET

Section : économie et gestion

Option : marketing

Session 2016

Rapport de jury présenté par :
Pierre Vinard,
Président du jury

STATISTIQUES GÉNÉRALES

HISTORIQUE DES RÉSULTATS

	2013		2014		2015		2016	
	CAPET	CAER	CAPET	CAPET	CAER	CAER	CAPET	CAER
Inscrits	418	418	354	326	148	146	307	140
Présents	103	103	113	136	80	66	133	81
Admissibles	20	20	18	24	29	16	27	36
Admis	8	8	8	10	12	7	12	16
Postes budgétaires	8	8	8	10	12	7	12	16
Moyenne générale des admis	14,29	14,88	12,56	14,9	14,7	15,14	13.47	14.69

RÉSULTATS DE LA SESSION 2016

	CAPET Interne	CAER
Inscrits	307	140
Présents	133	81
Admissibles	27	36
Présents	22	33
Moyenne obtenue par l'ensemble des candidats au dossier	10.44	10.65
Moyenne obtenu par les seuls candidats admissibles au dossier	14.44	13.78
Moyenne obtenue à l'épreuve d'admission par l'ensemble des candidats admissibles	10.37	11.85
Moyenne obtenue à l'épreuve d'admission par les seuls candidats admis	13	15
Moyenne obtenue à l'ensemble des épreuves par les seuls candidats admis	13.47	14.69
Barre d'admission	11.33	12.67
Nombre de candidats admis	12	16

PREMIÈRE PARTIE : ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ

1. STATISTIQUES 2016

Nombre de dossiers corrigés	CAPET Interne statutaire	CAER
214	133	81

	N<5	5>=N<8	8<=N<10	10<=N<12	12<=N<15	N>=15
Nombre de notes	0	49	49	34	58	24
Pourcentages	0%	23%	23%	16%	27%	11%
N>=10			98	116		10,49

La moyenne générale des dossiers présentés est de 10,40 pour le CAPET interne, et de 10,65 pour le CAER (contre respectivement 9,83 et 10,98 pour la session 2015). On constate donc une légère progression par rapport à la session 2015. La moyenne des dossiers des candidats admissibles en 2016 est de 14,4 pour les candidats du CAPET interne et de 13,78 pour le CAER.

2. PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Conformément à l'arrêté du 27 avril 2011 (publication au journal officiel du 3 mai 2011), le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) est exigé pour l'épreuve d'admissibilité. Ce dossier personnel de 8 pages maximum, constitué par le candidat, comporte obligatoirement deux parties¹:

- dans une première partie (2 pages dactylographiées maximum), le candidat décrit les responsabilités qui lui ont été confiées durant les différentes étapes de son parcours professionnel, dans le domaine de l'enseignement, en formation initiale (collège, lycée, apprentissage) ou, le cas échéant, en formation continue des adultes ».
- dans une seconde partie (6 pages dactylographiées maximum), le candidat développe plus particulièrement, à partir d'une analyse précise et parmi ses réalisations pédagogiques dans la discipline concernée par le concours, celle qui lui paraît la plus significative, relative à une situation d'apprentissage et à la conduite d'une classe qu'il a eue en responsabilité, étendue, le cas échéant, à la prise en compte de la diversité des élèves, ainsi qu'à l'exercice de la responsabilité éducative et à l'éthique professionnelle. Cette analyse devra mettre en évidence les apprentissages, les objectifs, les progressions ainsi que les résultats de la réalisation que le candidat aura choisie de présenter ».

Annexés à son dossier, le candidat a la possibilité de joindre deux documents ou travaux,

¹Le texte ci-dessous est extrait de l'annexe 2 de l'arrêté du 27 avril 2011

maximum, produits dans le cadre de la réalisation pédagogique présentée.

Les candidats doivent **obligatoirement joindre à leur dossier de RAEP**, la page de garde et la fiche de renseignements téléchargeables sur le site du ministère dans l'espace « concours-recrutement » :

<http://www.education.gouv.fr/cid4929/nouvelle-epreuve-d-admissibilite-de-certains-concours-internes.html>

3. REMARQUE PRÉALABLE

Le dossier de RAEP doit permettre au candidat de mettre en valeur son parcours professionnel, les éléments de son expérience qui témoignent de son implication dans l'exercice de son métier, ainsi que de la pertinence de sa réflexion didactique et pédagogique.

Le contenu présenté doit permettre au jury d'apprécier les compétences professionnelles du candidat en référence aux compétences que les professeurs doivent maîtriser pour l'exercice de leur métier publiées au bulletin officiel n° 30 du 25 juillet 2013² :

Compétences communes à tous les professeurs et les personnels d'éducation, acteurs du service public d'éducation

- Faire partager les valeurs de la République
- Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école

Compétences communes à tous les professeurs et les personnels d'éducation, pédagogues et éducateurs au service de la réussite de tous les élèves

- Connaître les élèves et les processus d'apprentissage
- Prendre en compte la diversité des élèves
- Accompagner les élèves dans leur parcours de formation
- Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques
- Maîtriser la langue française à des fins de communication
- Utiliser une langue vivante étrangère dans les situations exigées par son métier
- Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier

Compétences communes à tous les professeurs et les personnels d'éducation, acteurs de la communauté éducative

- Coopérer au sein d'une équipe
- Contribuer à l'action de la communauté éducative
- Coopérer avec les parents d'élèves
- Coopérer avec les partenaires de l'école
- S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel

Compétences communes à tous les professeurs, professionnels porteurs de savoirs et d'une culture commune

- Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique

²Document disponible sur le site du Ministère de l'Education Nationale

- Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement

Compétences communes à tous les professeurs, praticiens experts des apprentissages

- Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves
- Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves
- Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves

BOEN n°30 du 25 juillet 2013

La lecture de ce BOEN est nécessaire pour appréhender l'étendue et la diversité du métier d'enseignant et donner aux candidats une grille d'analyse de leur parcours professionnel. C'est donc un outil au service d'un regard réflexif sur sa pratique, outil qui ne présente toutefois pas un caractère exclusif.

La présentation à un concours de recrutement est un investissement important. La réussite suppose une préparation planifiée et implique le respect des recommandations proposées dans ce rapport de jury.

Il est conseillé aux candidats de lire avec attention les textes officiels définissant l'épreuve afin d'orienter la rédaction du dossier et de se rapprocher le plus possible des attentes du jury, exprimées, notamment, au travers des six critères d'évaluation (voir partie 4 « Commentaires du jury »).

4. REMARQUES GLOBALES SUR LE DOSSIER RAEP

4.1. REMARQUES SUR LA PRÉSENTATION DU DOSSIER RAEP

Globalement, les membres du jury ont constaté une assez bonne présentation matérielle des dossiers, en relation avec les exigences du concours. Quelques très bons dossiers se détachent de manière évidente.

Les meilleurs dossiers présentent les qualités de forme suivantes :

- une structure très claire et apparente avec des titres porteurs de sens,
- une syntaxe et une orthographe satisfaisantes, des règles de ponctuation respectées,
- des sources de supports pédagogiques bien précisées,
- des choix d'annexes pertinents au regard de la séquence présentée,
- un respect des consignes : nombre de pages (2+6), pagination, respect des interlignes, marges, police (se référer au B.O.),
- un dossier relié (pour en faciliter la manipulation) et paginé.

4.2. REMARQUES SUR LA PARTIE 1 DU DOSSIER

Cette première partie, sur deux pages maximum, a pour objectif de permettre au jury de comprendre le parcours professionnel des candidats et les compétences acquises.

Cette partie doit présenter clairement la formation initiale (diplômes ou qualifications obtenues), la formation continue et le parcours professionnel (en entreprise et/ou dans l'Éducation nationale). Le jury attend dans cette rubrique des candidats une capacité d'analyse critique de son activité.

La lecture de cette partie doit permettre de comprendre facilement la cohérence du parcours et les compétences développées au regard des qualités attendues d'un enseignant en économie-gestion dans la spécialité « marketing ».

Les expériences d'enseignement doivent être analysées précisément, en indiquant le statut professionnel, le type d'établissement d'exercice et les services (matières) assurés au moment de la constitution du dossier, avec l'intitulé exact de la classe, ses caractéristiques, ainsi que l'intitulé de la matière enseignée.

Les expériences en entreprise doivent être analysées quant à leur contenu et aux compétences acquises pouvant être réinvesties dans la pratique d'enseignant. Les expériences de la vie associative participent à la richesse des compétences des candidats et peuvent donc apparaître dans cette partie.

4.3. REMARQUES SUR LA PARTIE 2 DU DOSSIER

Sur le fond

Il s'agit, dans cette seconde partie essentielle de l'épreuve, de choisir et de présenter une séquence tirée d'une expérience personnelle de formation. Cette séquence doit mettre en valeur les compétences attendues pour un futur enseignant.

La présentation structurée doit permettre de connaître l'environnement dans lequel le candidat élabore sa proposition pédagogique, ses objectifs, les moyens ainsi que les supports utilisés avec les élèves.

Les annexes se limitent à un ou deux éléments, et si le nombre de pages des annexes n'est pas précisé, ces dernières doivent être en nombre raisonnable pour que le jury puisse en prendre connaissance.

Les dossiers des candidats admissibles proposent des situations d'enseignement contextualisées, inscrites dans une progression pédagogique. La démarche pédagogique choisie doit être articulée et argumentée avec cohérence afin de démontrer une maîtrise des contenus scientifiques et techniques (inscrits dans le champ de la spécialité du concours), ainsi que de réelles capacités pédagogiques.

Cette démarche permet donc d'illustrer la réflexion pédagogique et didactique du candidat.

Le jury insiste sur le fait que le choix de l'activité proposé soit pertinent, ce qui veut dire que le niveau de formation retenu, ainsi que le programme ou référentiel cité doivent correspondre à la spécialité du concours. De même, l'intérêt pédagogique de l'activité proposée doit être démontré. Si ce n'est pas le cas du fait de la situation professionnelle du candidat, des pistes de transposition dans des enseignements en lien avec la spécialité du concours doivent être données.

L'activité décrite doit être maîtrisée tant au niveau des enjeux scientifiques et techniques (indication de références théoriques, maîtrise de connaissances scientifiques et de situations professionnelles) qu'au niveau des enjeux didactiques et pédagogiques (connaissance des programmes et des référentiels, définition d'objectifs opérationnels, repérage des difficultés

éventuelles des élèves, etc.).

La séquence doit porter sur le programme du cycle Terminale STMG, voire en section de BTS MUC, NRC ou CI. Si ce n'est pas le cas du fait de l'expérience professionnelle du candidat, **une transposition dans ces classes doit être envisagée**. De même, des éléments d'évaluation de l'activité et d'auto-analyse doivent être fournis.

Des éléments du programme mobilisés dans le dossier du candidat trop restrictifs ne permettent pas d'apprécier la compréhension par le candidat de la démarche technologique et ses finalités.

Pour conclure, le jury attend que cette partie soit analytique, et pas seulement descriptive, ce qui est malheureusement trop souvent le cas.

Sur la forme du document

Cette seconde partie nécessite donc une structuration importante du propos pouvant permettre :

- d'identifier clairement les étapes de la démarche didactique et pédagogique,
- de mettre en valeur la réflexion et l'analyse,
- d'articuler les 6 pages et les annexes. Pour cela, les documents ou travaux annexés sont concis, précis et doivent être en lien direct avec la séquence de formation présentée,
- de faciliter la lecture par des liens, des renvois, des commentaires associés aux tableaux, aux annexes, aux sources et aux références utilisées.

Le document doit mettre en valeur les éléments soulignés par le candidat à travers des paragraphes aérés, des titres porteurs de sens, une présentation qui atteste du professionnalisme et de la rigueur du candidat.

La clarté, la maîtrise de la langue, la qualité de l'expression et la maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe sont des prérequis indispensables pour la réalisation d'un dossier de recrutement de professeurs de lycée général et technologique de qualité.

Par ailleurs, les règles formelles doivent être respectées : elles sont restrictives (2 pages pour la première partie, 6 pages pour la seconde) et doivent inviter le candidat à la concision. En deçà du nombre de pages maximum, l'exposé de la proposition pédagogique risque de ne pas être assez précis. Au-delà certains éléments pourraient ne pas être pris en compte par le jury.

Enfin les éléments d'authentification administratifs (tampon, signature du proviseur) doivent apparaître clairement afin de valider la recevabilité du dossier.

En conclusion de l'analyse du dossier, le jury a regretté :

- un manque de précision sur le parcours professionnel et/ou personnel de certains candidats,
- des dossiers souvent plus descriptifs qu'analytiques, ne faisant pas ressortir les choix justifiés des candidats,
- un manque de contextualisation des séances (contexte de l'enseignement, prérequis),
- un manque de recul et de justification des choix pédagogiques,
- une approche théorique trop rarement explicitée,
- des propositions qui s'arrêtent à la déclaration d'intention, sans présentation de la mise en

œuvre pédagogique concrète,

- un manque de créativité pédagogique, et parfois même de productions réelles personnelles. À ce titre on ne peut se limiter à un extrait de manuel scolaire,
- des annexes non didactisées qui n'illustrent pas, dans la majorité des cas, la proposition de séquences, ou bien des annexes trop anciennes pour constituer un support intéressant,
- des abréviations souvent non explicitées (exemple PPCP, AE, ECMS, MOCI, MOCI TEGEI, etc.).
- un mode descriptif trop souvent utilisé, là où le jury attend de l'analyse,
- des propositions avancées de façon péremptoire sans aucun début de démonstration,
- des dossiers présentant des intentions pédagogiques ou des grands principes liés à la pédagogie et aux apprentissages qui ne se concrétisent pas dans les séquences réelles,
- des dossiers ne présentant aucune structure apparente, ainsi qu'une mise en forme très minimaliste, ne permettant pas d'identifier les éléments clés de la présentation,
- des propos trop narratifs de type « j'ai fait, j'ai dit, ils m'ont répondu, etc. », et des déclarations d'intention pédagogique sans présentation d'une séquence clairement délimitée.

En revanche, il a été constaté que les meilleurs dossiers s'appuient sur des séquences bien travaillées, avec une transposition dans la spécialité du concours, accompagnée d'une véritable analyse réflexive, en valorisant des transversalités avec les autres enseignements de la classe et en intégrant des activités numériques.

Dans le travail didactique préalable, le profil et les besoins des élèves sont pris en compte, la maîtrise des concepts scientifiques et techniques (avec des références théoriques) est réelle, le programme ou le référentiel choisi est en lien avec le programme du concours, les documents supports sont choisis avec le souci d'adaptation du contenu au niveau des élèves. De même, les choix pédagogiques sont argumentés, justifiés et articulés, et le candidat est en mesure de prendre du recul, et introduire une dimension critique sur son travail.

5. CONSEILS AUX CANDIDATS

Il est indispensable que les candidats consultent le B.O. définissant l'épreuve afin d'en maîtriser les contours et qu'ils lisent attentivement le rapport du jury pour s'imprégner des attentes du jury. Il va de soi enfin qu'ils sont invités à suivre, quand elles sont proposées en académie, les préparations à la constitution du dossier RAEP.

Si la séquence n'est pas dans la spécialité de la voie technologique, les jurys attendent une transposition de la situation pédagogique dans les programmes STMG ou STS correspondant au champ de la spécialité.

Le jury conseille, pour certains candidats qui n'interviennent pas en voie technologique, qu'ils testent leur proposition pédagogique auprès d'une classe de 1^{ère} ou terminale STMG, ou bien auprès d'une classe de STS après accord du chef d'établissement et de l'enseignant de la classe. Il faut rappeler que le CAPET interne économie et gestion option « marketing » vise à recruter des professeurs dont la vocation est d'enseigner en classe de première STMG, de terminale STMG et en classe des brevets de techniciens supérieurs commerciaux.

Si une majorité de candidats exerce le métier d'enseignant (contractuels, PLP...), d'autres n'ont pas d'expérience d'enseignement (expérience de d'assistant d'éducation, emploi en dehors de l'Éducation Nationale et de l'enseignement Supérieur...) ou sont issus d'autres niveaux d'enseignement que le secondaire (professeurs des écoles, ...). Il leur appartient donc

de démontrer en quoi leur parcours leur a permis de construire des compétences particulières, une identité professionnelle afin d'exercer efficacement le métier de professeur d'économie gestion commerciale. Il leur appartient alors de proposer une transposition de leur séquence en cycle de terminale STMG ou de BTS (par exemple une expérience de professeur des écoles ou d'assistant d'éducation ne suffit pas ; de la même manière une séquence de mathématiques sur le théorème de Thales ou Pythagore n'a pas sa place dans ce concours car sans aucun lien avec l'économie-gestion). Le jury tient, à ce propos, à préciser qu'aucune corrélation ne peut être établie entre le parcours des candidats et les résultats à l'admissibilité, et que des candidats issus de LP ou d'autres niveaux de formation obtiennent de très bonnes notes au dossier de RAEP.

Enfin la maîtrise des enjeux scientifiques constitue l'un des critères importants de l'évaluation du dossier. S'agissant d'un concours interne de recrutement d'enseignants, ces enjeux sont à relier aux dimensions pédagogiques et didactiques de la situation exposée.

En résumé, le jury attend des candidats :

- qu'ils lisent attentivement les programmes et référentiels au cœur de ce concours,
- qu'ils proposent une séquence en STMG et en STS (plutôt qu'en baccalauréat professionnel ou même en collège) et dans la spécialité plutôt qu'en management des organisations, droit ou économie, sachant qu'à défaut, la **transposition est indispensable**,
- qu'ils renseignent la place de la séquence dans la progression, les objectifs opérationnels, la période et la durée consacrée, les prérequis, les transversalités,
- qu'ils valorisent la valeur ajoutée des compétences liées à leur expérience en entreprise dans le cadre de la séance présentée,
- qu'ils s'interrogent sur la valeur ajoutée pédagogique de la séquence et des outils proposés,
- qu'ils effectuent des choix d'activités en lien avec les programmes actuels,
- qu'ils fassent un effort de rédaction, de structuration, et de relecture (orthographe et syntaxe),
- qu'ils soient concepteurs de leur séquence et annexes pédagogiques, et à ce titre, qu'ils fassent preuve de créativité pédagogique
- qu'ils soient rigoureux dans la formulation des consignes données aux élèves (étudiants) et dans l'utilisation du vocabulaire scientifique.
- qu'ils cherchent à concrétiser la séquence en explicitant la démarche, le déroulement, les enchaînements : le candidat ne doit pas oublier d'être acteur dans la séquence, donc expliquer son rôle, ainsi que celui des élèves et des étudiants qui lui sont confiés,
- qu'ils fassent des propositions contextualisées par rapport à la taille de la classe et les moyens disponibles (ce qui renvoie à la pertinence des choix des classes et des moyens),
- qu'ils prennent du recul et qu'ils justifient leur argumentation pédagogique et didactique,
- qu'ils fournissent un effort d'analyse réflexive des résultats des séquences et de remédiation des situations proposées,
- qu'ils fassent référence à des annexes pertinentes, favorisant la compréhension de la séquence présentée, et synthétisées,
- qu'ils insèrent des renvois aux annexes pour faciliter le travail de repérage du jury,
- qu'ils utilisent à bon escient les notes de bas de page et les citations des auteurs (qui doivent être en lien avec l'économie-gestion),
- qu'ils se distancient davantage des manuels ou d'autres sources, avec un regard critique et un esprit d'analyse,
- qu'ils intègrent le numérique de manière pertinente dans les activités présentées,
- qu'ils s'appuient sur l'évaluation pour mettre en œuvre une médiation et une pédagogie

différenciée, les pistes de remédiation devant être approfondies,

- qu'ils fassent un réel effort de transposition de situations empruntées à la pratique professionnelle vers la voie technologique,
- que les dossiers déjà présentés les années antérieures soient retravaillés et actualisés,
- que les candidats abordent les aspects juridiques liés avec l'utilisation des vidéos en ligne,
- qu'ils justifient davantage le choix des TICE, lesquelles doivent être par ailleurs davantage exploitées,
- que le travail en équipe soit davantage mis en avant,
- que la méthode pédagogique propre à l'enseignement technologique tertiaire (Observation Analyse Conceptualisation) soit mobilisée de façon pertinente,
- que les évaluations apparaissent dans le déroulement de la séquence,
- que la syntaxe et l'orthographe, y compris dans les documents remis aux élèves et qui sont joints au dossier, soient soignées,
- qu'un jugement critique sur le déroulement de la séance puisse être formulé, ainsi que les mesures correctrices à mettre en œuvre le cas échéant.

D'autres éléments peuvent venir compléter la réflexion du candidat : conditions du suivi individuel ou personnalisé des élèves, aide au travail personnel, utilisation des technologies de l'information et de la communication au service des apprentissages, contribution au processus d'orientation et d'insertion des jeunes.

Pour les candidats admissibles, le jury peut demander des compléments d'information sur le dossier au moment de l'épreuve orale. Un temps est prévu à cet effet.

Tous ces conseils, remarques, mises en garde formulés par le jury prennent sens à la lecture des critères d'évaluation des dossiers RAEP figurant dans l'arrêté du 27 avril 2011 :

- la pertinence du choix de l'activité décrite,
- la maîtrise des enjeux scientifiques et techniques, didactiques et pédagogiques de l'activité décrite,
- la structuration du propos,
- la prise de recul dans l'analyse de la situation exposée,
- la justification argumentée des choix pédagogiques opérés,
- la qualité de l'expression et la maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe.

DEUXIEME PARTIE : L'ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION

L'EXPLOITATION PÉDAGOGIQUE D'UN THÈME DANS L'OPTION CHOISIE

1. STATISTIQUES

	CAPET	CAER
Candidats admissibles	26	36
Candidats présents	22	33
Moyenne à l'épreuve d'admission des candidats non éliminés	10,37	11,85
Notes inférieures à 10	21	
Notes supérieures ou égales à 10	34	
Moyenne à l'épreuve d'admission des candidats admis	13	15

Répartition des notes (en valeur absolue et en pourcentage) :

N<5	5= \leq N<8	8= \leq N<10	10= \leq N<12	12= \leq N<15	N>15
0	8	13	07	13	14
0	14,5 %	23,6 %	12,7 %	23,6 %	25,5 %

Les notes obtenues par l'ensemble des candidats sont comparables à celles de la session 2015, avec une légère baisse pour le CAPET (10,65 en 2015), et une légère hausse pour le CAER (11,70 pour 2016).

2. DÉFINITION DE L'ÉPREUVE

(Arrêté du 27/04/2011 publié au JO du 03/05/2011)

- **Préparation** : 3 heures.
- **Durée** : 1 heure 10 minutes maximum (dont exposé de 40 minutes au maximum, un entretien de 20 minutes maximum, un échange sur le dossier RAEP de 10 minutes maximum).

- **Coefficient : 2**

Définition :

Le thème porte sur l'économie générale et/ou le management et/ou le droit et/ou les sciences de gestion et les techniques correspondant à l'option choisie.

L'épreuve comprend un exposé et un entretien avec le jury. Elle vise à apprécier :

- l'aptitude du candidat à communiquer oralement ;
- sa capacité à définir des objectifs de formation, à structurer un cours, à organiser une séquence d'activités, à mettre en place des pratiques d'évaluation adaptées ;
- sa connaissance des secteurs d'activité et des métiers, des évolutions technologiques et organisationnelles en relation avec l'option choisie ;
- sa connaissance des programmes de la discipline et son aptitude à adapter son enseignement à leur finalité ;
- ses facultés à prendre en compte son enseignement au contexte donné en annexe et aux évolutions technologiques : outils et utilisation notamment de supports numériques.

3. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ÉPREUVE

Les sujets proposés à la session 2016 sont au nombre de trois et porte sur les questions de gestion suivantes (voir annexe du rapport du jury) :

- « L'entreprise vend-elle un produit ou une image ? »
- « La mercatique peut-elle être éthique ? »
- « La mercatique durable est-elle un mythe ou une réalité ? »

Ils sont accompagnés :

- d'une annexe présentant le contexte d'enseignement ;
- d'une annexe précisant l'extrait du programme.

Sur la première page, figurent le thème et les attendus à partir desquels le candidat doit construire son exposé. Le jury invite les candidats à lire attentivement ces consignes.

En outre, pendant les trois heures de préparation, les candidats disposent de la partie du programme ou du référentiel correspondant au sujet (indications générales, thèmes, sens et portée de l'étude, notions et contenus à construire, indications complémentaires). Ce document permet de délimiter le champ des apprentissages. Les programmes concernés sont les programmes en vigueur au 1^{er} janvier de l'année de la session du concours. De même, le candidat peut se munir des sources, supports et outils qu'il juge nécessaires et dont il pourra disposer lors de sa préparation et de son exposé. Toutefois, la connexion à l'Internet ainsi que l'accès à une imprimante et à une alimentation électrique ne sont pas autorisés. De même l'utilisation d'un vidéoprojecteur – même personnel – n'est pas prévue compte tenu de la configuration des locaux.

Pour la session 2016, l'ensemble des exploitations pédagogiques des thèmes a eu pour cadre la classe de terminale sciences et technologies du management et de la gestion (STMG) spécialité mercatique. Il est également demandé aux candidats de prolonger la réflexion vers

les sections de techniciens supérieurs du champ commercial inscrites au programme du concours (BTS Management des Unités Commerciales, Négociation Relation Client, Commerce International) ou éventuellement de façon complémentaire les STS Communication ou Technico-commercial.

4. DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

Le candidat présente durant 40 minutes au maximum l'exploitation pédagogique du thème proposé. Les notions et les capacités à faire acquérir aux élèves sont indiquées sur le sujet. Le candidat doit nécessairement traiter tous les points suivants :

- les objectifs poursuivis,
- la place de la proposition dans sa progression pédagogique,
- le déroulement envisagé,
- les liens avec les notions et concepts étudiés en sciences de gestion en classe de première STMG,
- les transversalités,
- les documents sélectionnés et leurs modalités d'exploitation avec le groupe classe,
- les supports, les outils utilisés, notamment les outils numériques pour construire les capacités et les notions associées à la question de gestion posée,
- le ou les dispositif(s) d'évaluation prévu(s),
- les approches et les apports complémentaires nécessaires pour aborder la question de gestion dans une section de techniciens supérieurs de son choix (MUC, NRC, CI),
- les autres aspects qu'il juge utiles de présenter.

Un entretien avec le jury permet ensuite, durant 20 minutes au maximum, d'obtenir les précisions nécessaires sur les points suivants :

- l'exploitation pédagogique : objectifs de formation, pratiques pédagogiques, contenus disciplinaires, modalités d'évaluation,
- la connaissance de l'environnement professionnel : évolution des métiers, environnement technologique, évolutions organisationnelles,
- la connaissance de la discipline : connaissance des programmes et des référentiels, transversalités, adaptation à la finalité de la formation,
- la capacité à intégrer dans sa pratique pédagogique le travail en équipe et l'utilisation des supports numériques.

Un échange avec le jury vise enfin, durant 10 minutes au maximum, à apprécier la capacité du candidat à expliciter des éléments figurant dans son dossier de RAEP et à réinvestir son expérience professionnelle dans sa pratique pédagogique.

Ces deux temps d'échange avec le jury sont aussi l'occasion d'évaluer les qualités de communication attendues dans ce type d'épreuve et considérées comme fondamentales pour un enseignant en exercice : structuration, écoute, analyse réflexive, conviction, enthousiasme....

Remarque importante : le jury rappelle aux candidats qu'ils doivent se munir, lors de l'exposé oral, d'un exemplaire non annoté de leur dossier de RAEP.

5. OBSERVATIONS DES MEMBRES DU JURY

Lors de l'exploitation pédagogique (40 minutes) le jury a apprécié chez les meilleurs candidats :

- une bonne élocution et fluidité des propos ;
- une bonne présentation de l'exposé à la fois clair et bien structuré permettant de traiter tous les points énoncés dans le sujet ;
- une bonne connaissance des attendus de l'épreuve : programme, référentiel, repères pour la formation (RPF) ;
- une bonne préparation des candidats ;
- une bonne prise en compte du contexte d'enseignement et des transversalités ;
- une présentation d'un plan détaillé ;
- une proposition de supports pédagogiques variés (textes, images, vidéos...) ;
- un soin tout particulier accordé aux documents présentés au jury ;
- une présentation de la séquence ancrée sur une démarche technologique (méthode inductive) ;
- une présentation de la séance pédagogique en adéquation avec le contexte d'enseignement proposé dans le sujet et avec un recours pertinent aux TICE ;
- une justification précise des choix pédagogiques ;
- une bonne connaissance de l'environnement professionnel mise au service de l'enseignement ;
- une maîtrise des modalités de l'évaluation certificative ;
- une bonne gestion du temps (les 40 minutes ont été utilisées par le candidat) ;
- une bonne capacité à gérer la relation avec le jury (bonne capacité d'écoute et de réactivité de la part des candidats).

Lors de l'entretien et de l'échange avec la commission d'interrogation (30 minutes) :

- l'explicitation et la justification des choix didactiques et pédagogiques proposés tant dans l'exploitation pédagogique que dans le dossier de RAEP ;
- la précision des réponses aux questions posées ;
- les capacités d'écoute et de prise de recul du candidat sur ses propositions et ses pratiques pédagogiques (capacité d'analyse réflexive du candidat) ;
- la mise en œuvre de qualités personnelles au service de l'enseignement ;
- la mobilisation des acquis du parcours professionnel pour répondre aux questions posées.

En revanche, le jury a regretté, pour certains candidats, lors des 40 minutes d'exploitation pédagogique :

- une mauvaise gestion du temps avec notamment un temps trop long consacré à la présentation personnelle du candidat ;
- une appréhension incomplète du contexte qui se traduit par un certain nombre d'éléments qui ne sont pas pris en compte ;

- une mauvaise compréhension du sujet par les candidats qui, dès lors, se limitent à présenter une évaluation ;
- la méconnaissance de l'enseignement de la mercatique en terminale STMG ;
- des objectifs incertains et/ou inadaptés aux notions à construire ;
- des propos trop souvent déclaratifs sans présentation des supports élèves (absence de présentation du dossier élève) ou accompagnés de supports mal choisis ;
- une confusion entre séquence et séance ;
- une évocation très évasive de la phase de didactisation ;
- un manque de clarté dans la présentation des interventions de l'enseignement lors du déroulement de la séance ;
- une approche qui insiste davantage sur l'acquisition des notions au détriment du développement des capacités ;
- l'absence d'une démarche technologique (démarche OAC insuffisamment mise en évidence) ;
- un décalage entre les intentions d'une démarche OAC et sa mise en œuvre ;
- l'insuffisance de prise de risque quant aux supports proposés lorsque l'utilisation du manuel est trop fréquente ;
- une présentation de documents qui ne font pas l'objet d'un questionnement ;
- un manque de mise en valeur de la question de gestion ;
- l'absence de présentation du rôle d'accompagnement joué par l'enseignant vers la construction d'une réponse à la question de gestion ;
- un manque d'analyse réflexive ;
- une connaissance trop superficielle du rôle de l'accompagnement personnalisé ;
- une mise en œuvre insuffisante des conditions contribuant au développement de l'esprit critique chez les élèves.

Lors de l'entretien et l'échange avec la commission d'interrogation (30 minutes) le jury a parfois constaté :

- le manque de pertinence des réponses aux questions posées ;
- la tendance aux digressions et redondances ;
- le manque d'analyse réflexive ;
- la connaissance insuffisamment approfondie de la mercatique ;
- le questionnement du jury pris par certains candidats comme une critique de leur présentation.

6. CONSEILS AUX CANDIDATS

- relire le dossier de RAEP afin de se réappropriier le contenu ;
- essayer d'avoir une expérience d'enseignement en terminale STMG mercatique ou, à défaut, d'assister au cours des collègues qui interviennent dans cette classe pour l'enseignement technologique l'année du concours ;
- accorder une attention toute particulière à la préparation de l'épreuve orale d'admission qui semble moins bien maîtrisée par les candidats que l'épreuve d'admissibilité (dossier RAEP) ;
- veiller à bien gérer le temps imparti à l'exposé oral (40 minutes) et ne pas consacrer plus de 5 minutes à la présentation de soi ;
- s'appropriier les programmes et le document « repères pour la formation » de la filière STMG afin de pouvoir fixer des objectifs adaptés aux notions à construire ;

- identifier et tenir compte de tous les éléments du contexte d'enseignement dans le scénario pédagogique proposé ;
- argumenter les choix pédagogiques opérés ;
- formuler clairement les questions de gestion ainsi que les objectifs poursuivis ;
- expliciter la mise en place de la démarche OAC dans le contexte d'enseignement proposé ;
- traiter uniquement le sujet (la séance proposée) et non la séquence ;
- suggérer la transposition de la séance dans le cadre d'une évaluation certificative ;
- varier les supports afin de susciter l'intérêt des élèves ;
- veiller à montrer clairement le lien existant entre le questionnement choisi et la capacité visée ;
- proposer une pédagogie différenciée si le niveau des élèves est hétérogène ;
- justifier le recours aux outils numériques et démontrer leur pertinence quant à leur utilisation dans le cadre de la séance ;
- améliorer l'explicitation de la pratique professionnelle en insistant sur la mise en action des élèves et les supports qui leur sont proposés afin qu'ils développent des capacités ;
- utiliser de manière raisonnée les manuels scolaires et veiller à ce que leur utilisation s'inscrive dans une démarche pédagogique qui se démarque de la ligne éditoriale ;
- ne pas se limiter à présenter des documents extraits des manuels, mais proposer plutôt des documents réalisés par le candidat lui-même ;
- intégrer davantage la démarche réflexive dans la pratique et l'expliquer à l'oral en proposant, le cas échéant, des propositions de remédiation.

Lors de l'entretien et l'échange avec la commission (30 minutes), le jury formule les conseils suivants :

- écouter avec attention et ouverture le questionnement de la commission afin de fournir des réponses précises, concises et argumentées ;
- faire preuve de recul et d'analyse critique quant à la démarche pédagogique envisagée, l'approche didactique retenue et les supports proposés tant dans l'exploitation pédagogique présentée que dans le dossier RAEP ;
- véhiculer tout au long de l'oral les valeurs de la République que tout fonctionnaire d'État doit incarner et montrer également en quoi la discipline Economie-Gestion contribue particulièrement à la transmission de ses valeurs auprès des élèves.

7. CONCLUSION

Le jury rappelle au candidat qu'il ne peut y avoir de proposition pédagogique pertinente sans une maîtrise démontrée des savoirs scientifiques requis.

Le jury attire l'attention du candidat sur la nécessité de préparer rigoureusement l'épreuve orale du concours en ayant une bonne connaissance des programmes et des conditions de certification des classes de première ou terminale technologiques, particulièrement dans la spécialité « mercatique ».

Le candidat doit également s'imprégner des référentiels des sections de techniciens supérieurs de la filière commerciale (BTS Management des Unités Commerciales, Négociation Relation Client, Commerce International, éventuellement Communication ou Technico-commercial)

afin d'envisager les prolongements possibles de la proposition pédagogique dans ces formations.

Il est intéressant également que le candidat ait une vision des métiers et postes auxquels préparent les formations dans lesquelles il sera amené à enseigner notamment pour les STS concernés par le concours.

La réussite au concours interne économie gestion option marketing destine les lauréats à enseigner principalement en série technologique tertiaire. S'il n'est pas nécessaire pour réussir le concours d'y avoir déjà enseigné, il est en revanche indispensable de s'informer et de se familiariser avec les spécificités de la voie technologique, tant en termes de publics que de contenus et de démarches pédagogiques à mettre en œuvre. Ce travail conditionne la capacité du candidat à mettre en perspective ses compétences professionnelles acquises, quels qu'en soient les contextes, avec son futur univers professionnel. Il permet également au candidat de prendre le recul nécessaire à la mise en œuvre d'une démarche pédagogique pertinente.

La préparation au concours implique également la lecture d'ouvrages scientifiques, de revues spécialisées dans le domaine de la mercatique mais également didactique et pédagogique. Les candidats doivent, en effet, faire preuve d'une réelle maîtrise scientifique et technique des contenus à enseigner : les approximations, les méconnaissances ne sont pas acceptables. Une bonne culture en économie, droit et management est aussi nécessaire.

Par ailleurs, un échange de dix minutes avec le jury porte sur le dossier de RAEP, support à l'épreuve d'admissibilité. Les candidats doivent le relire avec soin afin de se réappropriier son contenu et être en capacité de répondre aux questions posées par le jury.

Enfin, la capacité à communiquer est pour un enseignant une qualité indispensable à laquelle le jury est très sensible. Elle passe par une expression orale soignée, un vocabulaire précis, une élocution claire et convaincante, une capacité à se détacher de ses notes, une posture adaptée à une situation d'enseignement.

ANNEXES DU RAPPORT DU JURY

ANNEXE 1 : Note à l'attention des candidats admissibles aux concours internes des CAPET et CAER section Économie et gestion, toutes options.

Cette note a pour objet de préciser les conditions de déroulement de l'épreuve d'admission pour la session 2016.

Rappel : les épreuves des concours internes sont définies dans l'arrêté du 19 avril 2013, publié au JORF n°0099 du 27 avril 2013 annexe II).

Déroulement de l'épreuve

Au cours des trois heures de préparation, le candidat peut consulter tous les documents dont il s'est muni dans la perspective de l'épreuve (y compris des ouvrages de références et des manuels scolaires). Il peut aussi utiliser son propre équipement numérique à l'exclusion de toute fonction de communication, dès lors que celui-ci dispose d'une alimentation électrique autonome.

La connexion au réseau Internet ou à tout autre réseau étendu (WAN) ou local (LAN), par tout procédé, est strictement interdite et sera considérée comme une tentative de fraude. Enfin aucune impression ne pourra être réalisée.

L'utilisation de l'équipement numérique est autorisée lors de la présentation et de l'entretien avec le jury. La disponibilité d'un matériel de vidéo-projection n'est pas assurée, de même que sa compatibilité avec l'équipement personnel du candidat.

ANNEXE 2 : Le programme du CAPET interne et du CAER économie et gestion pour la session 2016

Options :

- Communication, organisation et gestion des ressources humaines
- Comptabilité et finance
- Marketing
- Informatique et systèmes d'information
- Gestion des activités touristiques

Le programme du concours interne (éléments communs à toutes les options et éléments spécifiques à chacune d'entre elles) est celui du concours externe correspondant :

Programme commun à toutes les options

1. Droit

A - Thèmes des programmes de droit des classes de première et terminale « sciences et technologies du management de la gestion », traités au niveau M1

B - Thématiques complémentaires traitées au niveau M1 :

- Les régimes juridiques de l'activité professionnelle
- L'adaptation de la relation de travail par la négociation
- Les relations contractuelles avec la personne publique
- Le droit de l'immatériel
- La gestion du risque par le droit

2. Économie générale

A - Thèmes des programmes d'économie des classes de première et terminale « sciences et technologies du management de la gestion », traités au niveau M1.

B - Thématiques complémentaires traitées au niveau M1 :

- La dynamique de la croissance économique et le développement
- La politique économique dans un cadre européen
- La globalisation financière
- La régulation de l'économie mondiale

3. Management des organisations

A - Thèmes des programmes de management des organisations des classes de première et terminale « sciences et technologies du management de la gestion », traités au niveau M1.

B - Thématiques complémentaires traitées au niveau M1 :

- L'entrepreneuriat et le management
- Le développement stratégique
- La gestion des ressources humaines
- La gestion des ressources technologiques et des connaissances

4. Sciences de gestion

A - Programme commun à toutes les options

Les thèmes du programme de Sciences de gestion en classe de première « sciences et technologies du management et de la gestion » traités au niveau M1.

Programmes spécifiques à chacune des options

1. Option communication, organisation et gestion des ressources humaines

A- Les thèmes du programme de spécialité du cycle terminal de la série « sciences et technologies du management de la gestion » dans la spécialité « ressources humaines et communication », traités au niveau M1.

B - Les compétences et savoirs associés du domaine professionnel présentés dans le référentiel du BTS « assistant manager », traités au niveau M1.

2. Option comptabilité et finance

A- Les thèmes du programme de spécialité du cycle terminal de la série « sciences et technologies du management de la gestion » dans la spécialité « gestion et finance », traités au niveau M1.

B - Les compétences et savoirs associés du domaine professionnel présentés dans le référentiel du BTS « comptabilité et gestion », traités au niveau M1.

3. Option marketing

A- Les programmes de spécialité du cycle terminal de la série « sciences et technologies du management de la gestion » dans la spécialité « mercatique », traités au niveau M1.

B- Les compétences et savoirs associés du domaine professionnel présentés dans les référentiels des BTS « management des unités commerciales », « négociation et relation client », « commerce international » traités au niveau M1.

4. Option informatique et systèmes d'information

A- Les programmes de spécialité du cycle terminal de la série « sciences et technologies du management de la gestion » dans la spécialité « systèmes d'information de gestion », traités au niveau M1.

B - Les compétences et savoirs associés du domaine professionnel décrits dans le référentiel du BTS « services informatiques aux organisations » traités au niveau M1.

C - Les thématiques suivantes traitées au niveau M1 :

- Principes, démarches et outils de modélisation des processus
- Architectures réseaux, conception, évolution, administration
- Bases de données, méthodes et outils de développement d'applications
- Management de projets de système d'information.

5 Option gestion des activités touristiques

Les compétences et savoirs associés du domaine professionnel présentés dans le référentiel du BTS « tourisme », traités au niveau M1.

ANNEXE 3 : Les sujets d'admission

Sujet 1

CAPET INTERNE ÉCONOMIE ET GESTION
Option Marketing
Session 2016
ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION
Préparation : 3 heures
(Exposé : 40 minutes - Entretien : 30 minutes maximum)

En prenant appui sur vos connaissances, votre expérience et les documents de votre choix, vous proposerez une exploitation pédagogique de la question de gestion suivante, en classe de terminale de la série Sciences et Technologies du Management et de la Gestion, spécialité Mercatique :

LA MERCATIQUE DURABLE EST-ELLE UN MYTHE OU UNE REALITE ?

Vous vous situez dans le contexte d'enseignement proposé en annexe 1 :

Vous préparez votre séance de 2h, le lundi matin de 8h à 10h, en l'articulant au reste de la séquence.

Vous serez attentifs à l'acquisition par les élèves des capacités suivantes à :

- **recenser les raisons qui fondent la décision de l'entreprise à s'engager dans une stratégie mercatique durable**
- **repérer le positionnement qu'elle a finalement retenu en matière de développement durable**

Ces capacités sont associées aux notions (annexe 2) :

- **éco-consommateur**
- **mercatique durable**

Vous exposerez notamment :

- les objectifs pédagogiques que vous vous assignez,
- la place de votre proposition dans votre progression pédagogique,
- les liens avec les notions et concepts étudiés en Sciences de gestion en classe de première STMG,
- les transversalités avec les autres disciplines,
- le déroulement proposé,
- les documents sélectionnés et leurs modalités d'exploitation avec le groupe classe,
- les supports et les outils utilisés, notamment les outils numériques, pour construire les notions associées à la question de gestion,
- la construction d'une réponse à la question de gestion posée,
- le ou les dispositif(s) d'évaluation prévu(s),
- les approches et les apports complémentaires nécessaires pour aborder cette question de gestion dans une section de technicien supérieur de votre choix (MUC, NRC ou CI),
- les autres aspects que vous jugerez utiles de présenter.

Annexe 1 : Le contexte d'enseignement

Vous enseignez dans un établissement situé à Marseille, dans des quartiers dits sensibles, comprenant 1 600 élèves. Le contrat d'objectif de l'établissement prévoit de renforcer l'ambition scolaire des élèves. Il s'agit d'agir afin de leur donner le goût des apprentissages et les accompagner dans leur parcours de formation et d'orientation.

La classe de Terminale STMG mercatique est composée de 28 élèves. Compte tenu de l'effectif de la classe, une partie des heures à effectif réduit est prévue pour cette classe. Cette décision a été prise en conseil pédagogique et validée en conseil d'enseignement.

Les niveaux de ces élèves sont particulièrement hétérogènes et le niveau général de la classe est faible.

Certains élèves posent des problèmes de discipline : deux conseils de discipline ont déjà eu lieu pour cette classe. D'autres élèves semblent particulièrement intéressés par la matière.

Les élèves sont très sensibles à l'utilisation des nouvelles technologies (Internet, réseaux sociaux, Smartphones...).

Vous en êtes le professeur principal, en charge de l'enseignement de la spécialité mercatique, mais également de l'accompagnement personnalisé (2h le jeudi de 13h à 15h).

Vous dispensez votre enseignement dans une salle de classe disposant de trente bureaux individuels, de quinze postes informatiques connectés en réseau (avec accès Internet) et d'un vidéoprojecteur. Par ailleurs, vous accueillez dans cette salle, de manière successive, vos deux groupes à effectif réduit le mercredi matin durant 4 heures.

Annexe

2 :

THEME 3 : MERCATIQUE ET SOCIETE

Entreprises comme consommateurs sont en prise avec les évolutions de la société. La sensibilité accrue aux problématiques du développement durable et la montée des contre-pouvoirs en sont deux représentations prégnantes que la mercatique ne peut ignorer. L'émergence du concept de la mercatique durable et l'intégration d'une dimension éthique dans la mercatique constituent des réponses apportées par les entreprises dont il convient d'apprécier la réalité et les conséquences possibles.

Question de gestion	Notions	Contexte et finalités
<p align="center">LA MERCATIQUE DURABLE EST-ELLE UN MYTHE OU UNE REALITE ?</p>		<p>Parce que la sensibilité des clients pour les produits durables ou responsables se développe et que la réglementation se fait plus contraignante, la dimension durable devient omniprésente. S'engager sur cette voie impose à l'entreprise de repenser sa stratégie mercatique et de faire évoluer sa culture ainsi que son modèle économique.</p>
	<p>Éco-consommateur, mercatique durable</p>	<p>Le développement durable, dans ses dimensions écologique, sociale et sociétale, incite à produire et consommer différemment. Prise en compte dans la stratégie mercatique, l'émergence d'un éco-consommateur peut constituer pour les entreprises un levier de croissance.</p> <p>À partir de l'observation de stratégies mercatiques d'une ou plusieurs entreprises, l'élève doit être capable :</p> <ul style="list-style-type: none"> • De recenser les raisons qui fondent la décision de l'entreprise à s'engager dans une stratégie mercatique durable • De repérer le positionnement qu'elle a finalement retenu en matière de développement durable
	<p>Valeur étendue du produit, éco-conception, économie de la fonctionnalité, labels, éco-blanchiment</p>	<p>L'entreprise, par les composantes durables de son marchéage, cherche à matérialiser ses engagements réels ou supposés pour des consommateurs de plus en plus vigilants. Des marchéages, nombreux et variés, sont susceptibles d'être observés.</p> <p>À partir de l'étude de l'un d'entre eux, l'élève doit être capable :</p> <ul style="list-style-type: none"> • De décrire ses composantes durables et d'en justifier la pertinence • D'en déduire le degré d'engagement de l'entreprise • D'identifier ou d'analyser les limites et les facteurs de succès de la stratégie de mercatique durable

SUJET 2

CAPET INTERNE ÉCONOMIE ET GESTION Option Marketing

Session 2016

ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION

Préparation: 3 heures

(Exposé: 40 minutes - Entretien: 30 minutes maximum)

En prenant appui sur vos connaissances, votre expérience et les documents de votre choix, vous proposerez une exploitation pédagogique de la question de gestion suivante, en classe de terminale de la série Science et Technologie du Management et de la Gestion, spécialité Mercatique :

La mercatique peut-elle être éthique ?

Vous vous situez dans le contexte d'enseignement proposé en annexe 1:

Plusieurs séances se sont déroulées sur cette question. Vous préparez votre séance de 2 heures classe entière le vendredi de 13 à 15 heures. Vous prendrez soin de l'articuler au reste de la séquence.

Vous serez attentifs à l'acquisition par les élèves des capacités suivantes :

- Identifier le cadre juridique.
- Caractériser les différents modes d'action collective ou individuelle et d'identifier le rôle des nouveaux médias de communication dans ce contre-pouvoir
- Identifier les conséquences pour l'entreprise des actions menées par les consommateurs et les actions correctrices pouvant être mises en œuvre

Ces capacités sont associées aux notions suivantes :

- Protection du consommateur,
- Code de déontologie,
- Consumérisme,
- Réactance psychologique

Vous exposerez notamment :

- les objectifs pédagogiques que vous vous assignez,
- la place de votre proposition dans votre progression pédagogique,
- le déroulement envisagé pour la séquence proposée,
- les liens avec les notions et concepts étudiés en Sciences de gestion en classe de première STMG,
- les transversalités avec les autres disciplines
- les documents sélectionnés et leurs modalités d'exploitation avec le groupe classe,
- les supports et les outils utilisés, notamment les outils numériques, pour construire les notions et les compétences associées à la question de gestion,
- la construction d'une réponse à la question de gestion posée,

- le ou les dispositif(s) d'évaluation prévu(s),
- les approches et les apports complémentaires nécessaires pour aborder cette question de gestion dans une section de technicien supérieur de votre choix (MUC, NRC ou CI),
- les autres aspects que vous jugerez utiles de présenter.

Annexe1 : Le contexte d'enseignement

Vous enseignez dans un établissement (LGT, LP & GRETA) situé en zone rurale, dans une ville de 19 000 habitants.

La classe de Terminale STMG mercatique est composée de 24 élèves. Compte tenu de l'effectif de la classe, aucune heure à effectif réduit n'est prévue. Cette proposition du conseil pédagogique a été examinée par la commission permanente et validée en conseil d'administration.

Le niveau des élèves est hétérogène; certains élèves éprouvent des difficultés à comprendre les notions et concepts abordés. D'autres rencontrent moins de difficultés et semblent particulièrement intéressés par les thématiques exposées en mercatique. Quatre élèves très motivés ont bénéficié d'une passerelle après l'obtention du BEP MRCU (Métiers de la Relation aux Clients et aux Usagers) vers la première STMG et poursuivent cette année dans cette terminale mercatique.

Vous en êtes le professeur principal, en charge de l'enseignement de la spécialité, mais également de l'accompagnement personnalisé. Dès le premier conseil de classe trimestriel si, dans l'ensemble, les enseignants se félicitent de la bonne ambiance de cette classe les professeurs de mathématiques et de philosophie ont déploré le manque d'intérêt et de persévérance des élèves pour leur discipline.

L'emploi du temps pour la mercatique comprend deux heures le lundi de 15 à 17 h, deux heures le mardi de 8 à 10 h et deux heures le vendredi de 13 à 15 h suivies de 2 heures d'AP jusqu'à 17 h.

Vous dispensez votre enseignement dans deux salles communicantes contiguës disposant chacune d'un poste professeur connecté à Internet et d'un vidéoprojecteur. L'une dispose de 32 places assises. L'autre salle de 24 postes informatiques placés en six îlots vous est réservée le mardi matin et le vendredi après-midi. Vous accédez facilement, sur tous les postes, à des ressources numériques et au réseau internet. Par ailleurs, l'établissement dispose d'un espace numérique de travail.

Annexe 2: Extrait du programme

Question de gestion	Notions	Contexte et finalités
LA MERCATIQUE PEUT-ELLE ETRE ETHIQUE ?	Le consommateur est aujourd'hui plus expérimenté et plus professionnel dans son comportement d'achat. Dans le cadre de ses relations de consommation avec les entreprises, il veut être entendu et considéré mais il souhaite également de plus en plus être préservé des excès de certaines pratiques mercatiques proches de la manipulation. Ces dernières ont suscité des actions à l'initiative des consommateurs, des pouvoirs publics mais aussi des entreprises elles-mêmes.	
	Publicité mensongère, vente agressive (hard selling)	<p>L'intensification de la concurrence, l'ouverture de nouveaux espaces de communication et de vente, ont amené l'entreprise à multiplier des actions considérées comme intrusives, agressives ou abusives par le consommateur.</p> <p>À partir de situations concrètes et variées, l'élève doit être capable :</p> <p>De montrer en quoi certaines techniques</p>

		mercatiques utilisées sont critiquables
	Protection du consommateur, code de déontologie, consumérisme, réactance psychologique	<p>De nombreuses pratiques sont encadrées par la loi, la profession, ou bien peuvent faire l'objet d'actions individuelles ou concertées de la part des consommateurs.</p> <p>En étudiant des pratiques mercatiques et/ou des documents juridiques, l'élève doit être capable :</p> <ul style="list-style-type: none"> D'identifier le cadre juridique De caractériser les différents modes d'action collective ou individuelle et d'identifier le rôle des nouveaux médias de communication dans ce contre-pouvoir D'identifier les conséquences pour l'entreprise des actions menées par les consommateurs et les actions correctrices pouvant être mises en œuvre
	Charte éthique, charte client (contrat de confiance), commerce équitable	<p>Indépendamment du cadre juridique et/ou déontologique qui s'impose à elle, l'entreprise est souvent conduite à intégrer une dimension éthique dans ses pratiques. Elle vise ainsi à tenir compte, voire à anticiper, l'évolution des valeurs et des comportements des consommateurs.</p> <p>L'élève doit être capable :</p> <ul style="list-style-type: none"> D'identifier, dans des chartes éthiques, les limites que se fixent les entreprises De montrer l'intérêt mercatique d'intégrer la dimension éthique dans les pratiques d'une entreprise

SUJET 3

CAPET INTERNE ÉCONOMIE ET GESTION
Option Marketing
Session 2016

ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION

Préparation : 3 heures

(Exposé : 40 minutes maximum - Entretien : 30 minutes maximum)

En prenant appui sur vos connaissances, votre expérience et les documents de votre choix, vous proposerez une exploitation pédagogique de la question suivante, en classe de terminale de la série Sciences et Technologies du Management et de la Gestion, spécialité Mercatique :

L'entreprise vend-elle un produit ou une image ?

Vous vous situez dans le contexte d'enseignement proposé en annexe 1 ;

Plusieurs séances, relatives à la première sous-partie de cette question de gestion, ont eu lieu. Les composantes de l'offre ont été abordées.

Vous préparez votre séance de 2 heures le vendredi de 16 h à 18 h en l'articulant au reste de la séquence.

Vous serez attentifs à l'acquisition par les élèves des capacités suivantes :

- **identifier les composantes de l'offre globale (offre principale, offre associée)**
- **caractériser et analyser la gamme**
- **repérer le rôle des produits dans la gamme**

Ces capacités sont associées aux notions suivantes :

- **Offre globale**
- **Gamme**

Vous exposerez notamment :

- les objectifs pédagogiques que vous vous assignez,
- la place de votre proposition dans votre progression pédagogique,
- les liens avec les notions et concepts étudiés en Sciences de gestion en classe de première STMG,
- les transversalités entre enseignements

- le déroulement proposé,
- les documents sélectionnés et leurs modalités d'exploitation avec le groupe classe,
- les supports, les outils utilisés, notamment les outils numériques, pour construire les notions associées à la question de gestion,
- la construction d'une réponse à la question de gestion posée,
- le ou les dispositif(s) d'évaluation prévu(s),
- les approches et les apports complémentaires nécessaires pour aborder cette question de gestion dans une section de technicien supérieur de votre choix (MUC, NRC ou CI),
- les autres aspects que vous jugerez utiles de présenter.

Annexe 1 : Le contexte d'enseignement

Vous enseignez dans un établissement situé en zone urbaine, dans une ville de 27 000 habitants. Les élèves sont issus de CSP défavorisées pour plus de 55%.

La classe de Terminale STMG mercatique est composée de 28 élèves, dont 8 inscrits en section sportive. Par ailleurs, deux élèves sont redoublants.

Le premier tiers des élèves obtient des résultats moyens en raison d'un travail personnel peu soutenu, malgré une participation orale en classe pertinente. Le second tiers, très volontaire, présente des difficultés sur les apprentissages (difficultés cognitives et d'appropriation des capacités). Le reste de la classe semble peu motivé par la discipline et n'envisage pas forcément une poursuite d'études dans une filière tertiaire.

D'une manière générale, l'ensemble des élèves éprouve des difficultés sur le travail de synthèse : capacité à identifier les notions et idées essentielles, structuration des propos, syntaxe, orthographe.

Vous en êtes le professeur principal, en charge de l'enseignement de la spécialité, mais également de l'accompagnement personnalisé.

Vous dispensez votre enseignement, durant six heures, dans un ensemble de deux salles adjacentes, dont l'une, banalisée, dispose de 36 places assises, et l'autre, spécialisée, de 24 postes informatiques. Par ailleurs, vous disposez dans chaque salle d'un poste professeur connecté à Internet et d'un vidéoprojecteur.

Les élèves bénéficient de :

- deux heures en classe entière le lundi de 8 h à 10 h, suivies d'une heure d'accompagnement personnalisé
- une heure en groupe à effectif réduit le mercredi de 10 h à 11 h ou de 11 h à 12 h ;
- une heure en classe entière le jeudi de 10 h à 11 h, suivie d'une heure d'accompagnement personnalisé
- deux heures en classe entière le vendredi de 16 h à 18 h.

Enfin, l'établissement dispose d'un espace numérique de travail.

Annexe 2 : Extrait du programme

Thème 2 : Mercatique et marchés

Question de gestion	Notions	Contexte et finalités
<p>L'ENTREPRISE VEND-ELLE UN PRODUIT OU UNE IMAGE ?</p>	<p>L'offre se matérialise dans un ensemble de caractéristiques fonctionnelles et d'image (communication intrinsèque) choisies par le producteur. Ces caractéristiques, notamment la marque, génèrent des phénomènes conscients et inconscients chez le consommateur qui expliquent en partie son attirance ou son rejet vis-à-vis du bien ou du service proposé.</p>	
	<p>Composantes de l'offre, conditionnement, stylique, marque, qualité, image</p>	<p>Pour créer son offre, l'entreprise s'appuie sur un ensemble de caractéristiques qu'elle doit définir et doser en cohérence avec sa position concurrentielle et celle souhaitée pour son offre. La marque est l'une des principales caractéristiques qui contribue à la création de valeur tant pour le consommateur que pour l'entreprise</p> <p>Grâce à l'étude de situations concrètes l'élève doit être capable :</p> <ul style="list-style-type: none"> D'identifier les caractéristiques d'une offre bien/service D'analyser l'importance de la marque D'en déduire les éléments qui concourent à la création de la valeur perçue
	<p>Offre globale, gamme, politique de marque</p>	<p>La conception d'une offre globale permet à l'entreprise de se positionner par rapport aux offres concurrentes. La composition de la gamme, en cohérence avec la politique de marque, peut conduire à assigner à chaque produit un objectif spécifique.</p> <p>À travers l'étude d'une situation donnée, l'élève doit être capable :</p> <ul style="list-style-type: none"> D'identifier les composantes de l'offre globale (offre principale, offre associée) De caractériser et analyser la gamme De repérer le rôle des produits dans la gamme D'identifier la politique de marque choisie et le positionnement